

Rapport d'activité 2006

A la suite de la troisième réunion annuelle qui s'est tenue à Paris les 14 et 15 septembre 2005, les Membres ont chargé le Comité de coordination¹, présidé par M. Mohamed Benchaâboun, Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications du Royaume du Maroc, assisté du Secrétariat exécutif de FRATEL assuré par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes de la France, de mettre en œuvre le plan d'action 2006, à savoir les projets suivants :

- l'organisation de deux séminaires d'échange d'information et d'expérience sur les thèmes de l'interconnexion des réseaux et l'interopérabilité des services, et les Métiers de la gestion des fréquences et du contrôle du spectre ;
- la mise en œuvre de la formation qualifiante en régulation des télécommunications associant différents partenaires institutionnels de FRATEL ;
- la tenue de la quatrième réunion annuelle de FRATEL ;
- l'animation du site web de FRATEL.

Le présent document expose le bilan des réalisations depuis septembre 2005 concernant les différents projets de FRATEL qui compte 31 régulateurs membres².

I. Les séminaires d'échange d'information et d'expérience

En 2006, deux séminaires ont été organisés au bénéfice des membres de FRATEL. Le premier séminaire s'est tenu à Sofia à l'invitation de la Commission de Régulation des Communications de la Bulgarie sur le thème de l'interconnexion des réseaux et l'interopérabilité des services. Le deuxième séminaire a été organisé conjointement par l'Agence nationale des

¹ : Sont également membres du Comité de coordination en tant que Vice-présidents MM. Modibo Camara, Mali, et Peter Fisher, Suisse.

² : Albanie, Algérie, Belgique, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, France, Gabon, Guinée Bissau, Haïti, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Niger, Roumanie, Sénégal, Suisse, Tchad, Tunisie.

Fréquences de la France et l'Agence nationale de Réglementation des Télécommunications du Maroc sur les Métiers de la gestion des fréquences et le contrôle du spectre.

A. Séminaire « Interconnexion des réseaux et interopérabilité des services » :

FRATEL a organisé un séminaire d'échange d'information et d'expérience à Sofia, les 22 et 23 juin 2006, à l'invitation de la Commission de Régulation des Communications de la Bulgarie (CRC).

Le séminaire a permis des échanges de vues et d'expériences d'un haut niveau technique entre les participants sur les enjeux et les défis que posent aux régulateurs l'interconnexion des réseaux et l'interopérabilité des services. Dans un contexte d'ouverture à la concurrence, la problématique de l'interconnexion est primordiale à la fois pour les opérateurs nouveaux entrants, et pour les consommateurs.

Plus de 30 participants se sont réunis représentant les régulateurs des télécommunications de 15 pays, l'Ecole nationale supérieure des télécommunications (ENST - Paris) et des consultants (TERA, ITEMS, Cabinet Eric Vève et Associés).

Au cours des trois tables rondes, les participants ont successivement discuté des thèmes suivants :

- L'interconnexion : aspects réglementaires, aspects économiques

Les échanges ont tout d'abord porté sur la problématique des nouvelles règles de compensation entre opérateurs dans le cadre du passage de la commutation de circuit aux NGN. Les participants se sont notamment interrogés sur les conditions de la convergence des régimes de compensation pour tenir compte de l'évolution de l'architecture des réseaux.

Les échanges ont ensuite porté sur l'importance d'établir un cadre réglementaire transparent, neutre sur le plan technologique et complet, applicable à tous les opérateurs, et conférant les pouvoirs nécessaires au régulateur.

Ces aspects réglementaires et économiques ont été illustrés par les expériences du Sénégal avec l'approbation du premier catalogue d'interconnexion, et de la Bulgarie avec la poursuite de la libéralisation du secteur.

- L'interconnexion : fixe – mobile, mobile – mobile

La deuxième table-ronde a introduit l'impact de la terminaison d'appels fixe – mobile sur l'échange de trafic d'interconnexion entre opérateurs fixes et mobiles.

Les discussions se sont focalisées sur la nécessité d'aménager un espace économique suffisant³ entre les tarifs d'interconnexion mobile - fixe et les tarifs de détail de l'opérateur historique, notamment au travers du retour d'expérience sur le projet d'harmonisation des politiques d'interconnexion en Afrique de l'Ouest.

³ L'espace économique est par définition la différence entre le prix de l'offre d'interconnexion et le prix de l'offre de détail de vente de minute. L'espace économique peut être suffisant ou insuffisant selon qu'il permette ou non à un autre opérateur de concurrencer l'offre de détail à partir de l'offre de gros.

Le thème de la table-ronde a été illustré par les expériences du Burkina Faso avec la mise en œuvre d'un modèle CMILT, et le Cameroun avec les perspectives de l'interconnexion des services à valeur ajoutée.

- **L'interconnexion IP et multimédia**

Les défis réglementaires de l'interconnexion IP et les problèmes connexes inhérents à la voix sur IP ont été analysés, et les différences majeures entre l'interconnexion avec les réseaux classiques et les réseaux IP mises en avant. Au travers des expériences de la Moldavie, du Mali, du Maroc et de la Suisse, ont été examinés les instruments de la régulation pour se préparer à l'évolution des réseaux et aux problèmes posés par la rémunération de la terminaison d'appel sur les différents réseaux, la qualité de service, la numérotation, la sécurité, l'interception légale, etc.

B. Séminaire Métiers de la gestion des fréquences et du contrôle du spectre :

L'ANRT du Maroc et l'ANFr de la France ont mis en place le premier séminaire sur les Métiers de la gestion des fréquences et le contrôle du spectre, au profit des organismes chargés de la gestion du spectre dans les pays d'expression française, en particulier africains.

Plus de 30 pays africains ont participé au séminaire visant à maîtriser les outils opérationnels de gestion des fréquences (planification, procédures d'assignation, mécanismes de coordination aux frontières), comprendre les procédures de contrôle du spectre (dont manipulation et comparaison des équipements), connaître les aspects économiques (valorisation du spectre, tarification, redevances), les aspects juridiques (règlement de différend, sanction, mise en oeuvre du cadre réglementaire), les aspects organisationnels et institutionnels (répartition des compétences et coordination entre institutions internationales, régionales et nationales).

Ce séminaire sera reconduit annuellement pour favoriser la coopération institutionnelle internationale sur la gestion du spectre au sein de la communauté des régulateurs francophones.

L'ensemble des documents présentés à l'occasion du séminaire a été mis en ligne sur le site web de FRATEL à l'adresse <http://www.fratel.org>.

II. La réunion annuelle

La quatrième réunion annuelle de FRATEL s'est tenue à Dakar au Sénégal du 13 au 15 septembre 2006 à l'invitation de l'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) sur le thème « Régimes de licences et régulation des ressources rares ».

A l'occasion de cette réunion, le Réseau a fait le bilan de ses activités au cours de l'année 2006, a élu le nouveau Comité de coordination, et défini son plan d'action pour l'année 2007.

Plus de 60 personnes venant de 17 pays francophones (Belgique, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, France, Gabon, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Suisse, Tchad, Tunisie) ont participé aux échanges de vues.

Le thème retenu, «régimes de licences et régulation des ressources rares», a été décliné au cours des quatre tables-rondes suivantes :

- ▶ La première table-ronde a mis en évidence les nouveaux enjeux et identifié les stratégies à adopter pour réguler les ressources rares en fréquences et en numéros : comment mieux répondre aux besoins évolutifs des marchés : rareté, évolution des technologies des services et des usages ? Quelle harmonisation internationale ?
- ▶ La deuxième table-ronde a abordé les enjeux de la gestion du spectre, les objectifs et les bénéfices attendus : comment dimensionner les moyens à affecter à cette gestion ? Comment valoriser le spectre et fixer des redevances d'utilisation des fréquences ? Quel contrôle ?
- ▶ La troisième table-ronde a traité la gestion efficace des ressources en numéros : comment anticiper l'évolution des usages et planifier les besoins ? Comment évaluer la rareté des ressources ? Comment mettre en œuvre la portabilité des numéros ?
- ▶ La quatrième table-ronde a conclu la réunion sur l'influence de la convergence technologique sur les régimes de licences et les implications pour les régulateurs. Quels sont les défis que pose l'évolution des régimes de licences dans un environnement convergent dont les changements technologiques sont rapides : quels droits et quelles obligations pour quels opérateurs ? Comment les licences structurent-elles le marché ? Pourquoi attribuer des licences individuelles ou des autorisations générales ?

Les problématiques de la réunion se sont inscrits dans l'actualité des débats initiés au niveau international par l'Union Internationale des Télécommunications (GSR 2006) et par les projets de certains membres de FRATEL (Bulgarie, France, Sénégal, Maroc, Mauritanie, etc.).

A l'occasion de la réunion annuelle, un livret d'information sur FRATEL a été réalisé à l'attention des membres et pour diffusion auprès des partenaires de FRATEL.

III. Mise en œuvre du projet de formation en régulation des télécommunications

L'ENST Paris, l'Autorité Nationale de Régulation des Télécommunications (ARTEL) du Burkina Faso, l'Université de Ouagadougou, l'Institut de la Banque Mondiale, l'École Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar et l'ARCEP se sont associées en décembre 2004 pour mettre en œuvre une formation qualifiante en régulation des télécommunications.

Avec le concours de l'ESMT qui a assuré la mise à niveau technique des participants, cette formation s'est donnée pour objectif de permettre aux participants d'approfondir les concepts de régulation économique appliqués aux télécoms, et les techniques économiques et financières pour la mise en œuvre de l'action de régulation. Les principaux aspects juridiques et les procédures caractérisant l'activité de régulation en télécommunications ont été traités.

Ce cycle de formation est une réponse aux besoins de formation spécialisée des cadres des régulateurs et des opérateurs de l'Afrique francophone, et il contribue à une meilleure compréhension des missions des régulateurs. En outre, il confirme l'impérative nécessité de mettre l'accent sur la formation et les échanges d'expertises, les ressources humaines devenant un enjeu majeur de la régulation des marchés des télécommunications.

En 2006, les 37 participants, personnels exerçant des responsabilités importantes au sein des agences de régulation, cadres des opérateurs ou des instances de tutelle de 15 pays d'Afrique

francophone⁴, ont achevé fin juin à Ouagadougou leur formation spécialisée sur la régulation des télécommunications. Ce cycle de trois sessions de deux à trois semaines, soit 210 heures de cours, avait débuté en janvier 2006 dans la capitale du Burkina Faso. Les participants devront soutenir une thèse professionnelle devant un jury en novembre 2006, pour se voir décerner par l'ENST-Paris un brevet d'aptitude délivré par la Conférence des grandes écoles (BADGE) en régulation des télécommunications et un certificat de réussite par l'Institut de la Banque mondiale.

Participation au BADGE

	2005	2006
Nombre de participants	33	37
Nombre de pays	9	15

En raison de la récente création des autorités de régulation en Afrique de l'Ouest, de la spécificité des questions réglementaires et de la nécessité de maîtriser de nouveaux outils analytiques, tous les participants ont exprimé un vif intérêt pour cette formation de haut niveau. A la lumière du bilan de la seconde promotion BADGE, un nouveau cycle de formation sera organisé en 2007 à Ouagadougou.

IV. Les études réalisées sur les télécommunications

Les membres de FRATEL sont invités à réaliser et diffuser des études sur les problématiques de la régulation. Ainsi, l'étude relative à « l'harmonisation réglementaire des télécommunications en Afrique francophone sub-saharienne », publiée sur le site FRATEL et qui avait été réalisée à la demande de l'ARCEP, s'inscrit-elle dans le cadre des activités de FRATEL.

V. L'animation du site Internet fratel.org

Le site web de FRATEL est consultable à l'adresse <http://www.fratel.org>. Depuis sa création en 2003, le site a enregistré plus de 5300 visites. Sont disponibles sur ces pages de la documentation produite par le Réseau concernant la régulation des télécommunications dans les pays francophones et des informations sur les activités des membres du réseau, quand celles-ci intéressent le Réseau. Les documents présentés à l'occasion des séminaires et des réunions annuelles de FRATEL sont librement téléchargeables.

⁴ Burkina Faso, Cameroun, Congo, Gabon, Mali, Mauritanie, République démocratique du Congo, Tchad, Togo.